

**ARRETE DAJI/2022/SIGNATURE/N°111**  
**Portant délégation de signature**

à

**Madame Eva MORENO-GALBIS**  
**Directrice de l'Ecole Doctorale 372**  
**« Sciences Economiques et de de gestion »**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**  
**Représentant légal du pouvoir adjudicateur**

- Vu le Code de l'éducation,
- Vu le Code de la Commande publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêté du 25 mai 2016 modifié fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat (NOR : MENS1611139A),
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur du Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université,
- Vu la charte du doctorat d'Aix-Marseille Université,
- Vu le règlement intérieur de l'Ecole Doctorale 372 « Sciences Economiques et de de gestion »,
- Vu le compte-rendu du Conseil de l'Ecole Doctorale 372 « Sciences Economiques et de de gestion » en date du 18 octobre 2022,
- Vu la délibération n°2022/12/08-02 de la Commission de la Recherche d'Aix-Marseille Université en date du 8 décembre 2022 portant nomination de Madame Eva MORENO-GALBIS, aux fonctions de Directrice de l'Ecole Doctorale 372 « Sciences Economiques et de de gestion »,

**Considérant** que le Conseil de l'Ecole Doctorale et la Commission de la Recherche ont émis un avis favorable à la nomination de Madame Eva MORENO-GALBIS, aux fonctions de Directrice de l'Ecole Doctorale 372 « Sciences Economiques et de de gestion »;

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation de signature est consentie à **Madame Eva MORENO-GALBIS, Directrice de l'Ecole Doctorale 372 « Sciences Economiques et de de gestion »**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour l'Ecole Doctorale « Sciences Economiques et de de gestion » (ED372), les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Affaires Financières**

**Article 2**

**Madame Eva MORENO-GALBIS, Directrice de l'Ecole Doctorale 372 « Sciences Economiques et de de gestion »**, reçoit délégation à effet d'engager, liquider et ordonnancer les dépenses (incluant les ordres de mission), lorsque la prise en charge financière des frais afférents est réalisée sur le budget de l'ED372 :

- CF 9800D372.

## **Chapitre II Etudes et Vie Universitaire**

### **Article 3**

**Madame Eva MORENO-GALBIS, Directeur de l'Ecole Doctorale 372 « Sciences Economiques et de de gestion »**, reçoit délégation en matière d'études et de vie universitaire pour signer les actes qui suivent :

- Autorisation d'inscription en doctorat avec dispense de 2<sup>ème</sup> année de Master.

## **Chapitre III Dispositions Générales**

### **Article 4**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

### **Article 5**

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022/SIGNATURE/ N°020 en date du 1<sup>er</sup> février 2022.

### **Article 6**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de l'Ecole Doctorale 372 « Sciences Economiques et de de gestion », en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

### **Article 7**

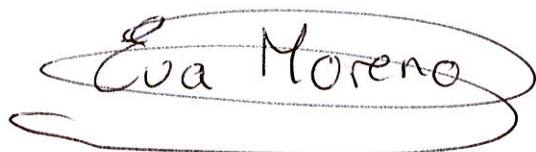
La Directrice Générale des Service et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 11 janvier 2023

Vu et pris connaissance,

Le délégataire

**Madame Eva MORENO-GALBIS**  
Directrice de l'Ecole Doctorale 372  
« Sciences Economiques et de de gestion »

Handwritten signature of Eva Moreno in black ink, enclosed in a blue oval stamp.

Le délégant

**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université

Handwritten signature of Eric Berton in blue ink, with a blue circular stamp of Aix-Marseille University in the background.